



## **Délégation Belge de l'AIRHM**

***Réunion du 12 mars 2008***

***A l'Institut François d'Assise à Bouge***

---

**Présent(e)s :**

- Mesdames Nadine Adant, Geneviève Bazier, Amandine Caldironi, Amal Chebli (AIRHM - Liban), Christiane de Decker, Pauline Dupuis, Jessica Gérard, Laetitia Jacoby, Sophie Vanryckeghem et Danielle Warlet-Vandenbossche.

- Messieurs Olivier Alleman, Marc Derouaux, Guy Hubert, Michel Laurent, Jean-Philippe Mattez, Jean Mylonas, David Poncelet, Nans Quintin, Olivier Ruelle et Philippe Servais.

**Excusé(e)s :**

- Mesdames Chantal Binot, Marie Blondeel, Marie-Claire Haelewyck, Maryse Hendrix, mme Quittre et Anne-Françoise Thirion

- Messieurs Francis Kienen, André Leveaux, Gérard Minguet et Jean-Pierre Martin

---

Thème de la réunion

## **L'adaptation de sites Internet aux personnes en situations de déficience intellectuelle**

*(Jacoby Laëtitia, psychologue, Fundp)*

### *Contexte actuel et fracture numérique*

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) regroupent un ensemble d'appareils (ordinateurs et programmes) nécessaires pour manipuler de l'information, la convertir, la stocker, la gérer, la transmettre et la retrouver. Elles désignent par ailleurs l'informatique connectée à Internet.

Les TIC se développent de plus en plus et sont devenues actuellement indispensables pour tous.

Leur intérêt réside dans le fait qu'elles permettent d'améliorer la participation, l'intégration et l'autonomie de tous les citoyens.

Le développement des TIC peut néanmoins entraîner de nouvelles formes d'exclusion, par analphabétisme numérique, par manque d'accès à Internet ainsi qu'à cause des coûts. Ceci est appelé la « fracture numérique ».

*« La fracture numérique est une nouvelle forme d'exclusion sociale, créée par les inégalités dans l'usage et l'accès aux TIC telles que les téléphones portables, l'ordinateur ou le réseau Internet (...) les TIC renforcent les inégalités existantes et sont la source de nouvelles inégalités »*

Conclusions: il faut adapter les TIC aux personnes en situation de déficience intellectuelle

### *Difficultés rencontrées et spécificités*

Sur base d'un échantillon de personnes rencontrées, dressons un constat :

1° Connaissances théoriques en informatique

- Elles sont souvent lacunaires, à compléter
- Confusion de certains termes et incompréhensions de leurs fonctionnalités
- Incompréhension du vocabulaire technique
- Méconnaissance d'outils
- Croyances erronées

=> besoin de FORMER, d'ACCOMPAGNER

2° Connaissances pratiques en informatique

- Difficulté de localisation de l'équipement
- Difficulté d'identification des commandes et dispositifs (clavier numérique, touches fonctionnelles)
- Difficulté de manipulation (souris, clavier,...)
- Difficulté de lecture à l'écran

=> besoin de FORMER, d'ACCOMPAGNER

### 3° Autres types de difficultés

- Craintes, angoisses (expériences antérieures)
  - Malvoyance
  - Repérages spatio-temporels
  - Mécompréhension objectifs, logiques de fonctionnement
  - Manque d'expérience
  - Concentration & attention
  - Analphabétisme et incompréhensions du vocabulaire
- => besoin de GUIDER/ ACCOMPAGNER, de RASSURER, de STIMULER

### **Solutions techniques**

#### 1° Présentation de l'information

Les règles du facile à lire:

Procédures à consulter sur

<http://www.inclusion-europe.org/documents/100.pdf>



Inclusion Europe

Exemples de règles:

- Police: Arial ou TNR
- Taille de caractère: 14 min
- Interlignes: 1,5 min
- Max une ID par phrase
- Phrases courtes
- Max un thème idéologique par paragraphe
- Vocabulaire adapté (ou explicité)
- Soutien sonore
- Soutien imagé (pictogrammes, photographies,...)
- (...)

#### 2° organisation structurale de l'outil

- Conception simple & cohérente de la navigation (3 clics max ?)
- Repères spatio-temporels
- Agrandir icônes, pointeurs,...
- Couleurs vives
- Animations et distracteurs à éviter
- Eviter barres de défilement
- Compagnon, aide accessible (accompagner, aider, guider, rassurer, encourager,...)
- Environnement protégé (pseudo, mots de passe, liens extérieurs,...)
- (...)

3° Autres considérations

- Tenir compte des moyens à disposition du public cible
  - Vitesse de chargement et légèreté du site
  - Taille de l'écran
  - Accessibilité financière (Linux)
  - (...)
- Pour certains l'accompagnement humain reste et restera indispensable, malgré les adaptations

***Dangers de l'informatique***

- Abus sexuel
- Arnaques financières
- Virus
- Hackers
- Actions illégales
- Excès d'utilisation, addiction, isolement social
- Consentements non éclairés divers

⇒ besoin d'INFORMER, SENSIBILISER, ETRE VIGILANT

***Vertus de l'informatique***

Témoignage de Jean Mylonas, utilisateur passionné des TIC

En conclusion, les TIC favorisent les possibilités de participation sociale, d'intégration, d'autonomie et de sécurité dans de nombreux aspects de la vie quotidienne:

- Le travail, les études et les formations
- Le logement
- La communication
- L'expression personnelle
- Les relations (famille, amis, couple,...)
- Les transports
- L'information
- L'apprentissage, la culture
- La participation sociale, la citoyenneté
- L'accès aux biens et services
- La santé
- Valorisation et empowerment
- (...)

### *Désirs de personnes déficientes*

Des désirs aussi nombreux qu'il y a de personnes, de personnalités, d'intérêts, d'histoires personnelles, de vécus,... différents.

- Faire comme tout le monde
- Apprendre
- Communiquer
- Se communiquer
- S'amuser, se détendre
- S'informer
- S'organiser
- Aider les autres
- En faire sa profession

### *Exemples de sites adaptés*

1° Pour enfants & adolescents: Wai-not

En quelques mots c'est:

- Un contenu adapté aux exigences des enfants et adolescents avec handicap mental
- Un portail de communication
- Un outil pédagogique complet, au contenu varié et interactif
- Pour l'école et toute la famille

Plus d'informations sur WAI-NOT à l'adresse suivante <http://www.wai-not.org>

Nous vous renvoyons également au PV d'une réunion de la délégation qui s'est déroulée sur le sujet en novembre 2004.

2° Des limites de WAI-NOT à l'opportunité d'adapter le site de l'AIRHM

Certaines difficultés retardent considérablement l'implantation de Wai-not en Wallonie et ne pourront être surmontées que moyennant une action à long terme. Parmi ses difficultés:

- La nécessité d'informer, sensibiliser, former les enseignants.
- Des problèmes inhérents à la configuration du site.
- La diversité de langages (pictographiques) employés dans l'enseignement spécialisé en Belgique.
- Les écoles de l'enseignement spécialisé qui disposent du matériel nécessaire sont rares.
- Wai-not ne pourra être opérationnel et viable que si ses rubriques sont constamment alimentées en contenus et actualisées

Par ailleurs certaines asbl pour adultes, soucieuses de répondre à la demande de leur bénéficiaires, nous ont interpellés quant à la possible utilisation de Wai-not dans leurs murs.

Constat: Wai-not est perçu comme infantilisant.

**Conclusion:** Adapter un site à une population adulte signifie à la fois prendre en compte les spécificités inhérentes à la déficience intellectuelle et répondre à leur désirs et besoins spécifiques d'adultes.

Suite à ces observations nous avons estimé urgent de mettre sur pied un projet de création de site Internet s'adressant spécifiquement à une population adulte. Ce projet fut soumis à CAP 48.

Parallèlement à cela, l'AIRHM nous a convié à animer lors du colloque de Lausanne, un atelier de travail autour du thème de la création d'un tel site. L'objectif principal était d'informer les participants autour de l'apport de l'informatique pour les personnes en situation de déficience et de déboucher sur des idées quant à la création d'un tel site.

Suite au succès de cet atelier, les organisateurs du colloque ont offert au CRETH l'opportunité d'adapter le site de l'AIRHM en collaboration avec leur informaticien, D. Nussbaum.

Une enquête préliminaire a donc été effectuée afin de déboucher sur des propositions concrètes quant à la manière dont un site doit être adapté pour répondre aux besoins et désirs d'adultes en situations de déficience intellectuelle.

Méthode :

- Brainstorming et testing du site brut dans 4 asbl en Belgique francophone;
- 30 usagers interrogés accompagnés de leurs éducateurs;
- différents professionnels interrogés (Inclusion Europe, Sisahm,...);
- différents sites « adaptés » préexistants évalués.

Résultats :

Trois types d'informations recueillis :

- les spécificités de la déficience qui peuvent avoir une incidence sur le rapport à l'informatique
- Les difficultés éprouvées sur le site brut
- Les souhaits, et besoins des personnes, leurs intérêts par rapport à certaines rubriques et contenus du site.

Sur base de ces informations une série de recommandations ont été rédigées quant à l'adaptation du site de l'AIRHM.

Un prototype a été réalisé et testé dans près de 6 asbl belges auprès d'une trentaine de personnes déficientes mentales.

A suivre donc ...

3° Pour adultes: Un site en devenir... [www.visapourlenet.be](http://www.visapourlenet.be)

- Un projet porté par l'asbl Inter-actions avec l'étroite collaboration des Fundp (M. Mercier et G. Bazier).
- Un projet autour duquel s'active une équipe pluridisciplinaire (Psychologues, chercheurs, assistants sociaux, éducateurs, informaticiens,...) mais surtout élaboré, construit et évalué par des usagers de l'asbl.
- Ce projet est actuellement financé par Cap 48 et le Ministère de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances.
- Le site comprendra deux grandes parties: une partie réservée aux professionnels et une partie spécifiquement accessibles aux surfeurs en situations de déficience intellectuelle.

### *Appel à collaborations*

Intéressé(e)s par une éventuelle participation à ces projets?

Vous souhaitez recevoir des informations complémentaires ou recevoir un exemplaire des diapositives de cet exposé? Vous pouvez vous adresser à:

Laëtitia Jacoby

Chercheuse et attachée de projet.

Fundp, département de psychologie

61, rue de Bruxelles

5000 Namur.

081/72.44.43

[lja@psy.fundp.ac.be](mailto:lja@psy.fundp.ac.be)

ou :

Asbl Inter-actions (SAC)

52-1, route de Tirlemont

4280 Hannut

019/51.40.77

[Laetitia.jacoby@visapourlenet.be](mailto:Laetitia.jacoby@visapourlenet.be)

### **Dernières nouvelles**

1. Au vu de l'exposé réalisé précédemment en réunion et après avoir souligné la qualité du travail de Laetitia JACOBY et de Geneviève BAZIER sur le sujet, le bureau et la délégation belge en la personne de Marc DEROUAUX écriront au conseil d'Administration de l'AIRHM afin d'insister pour que d'une part une version accessible du site de l'AIRHM soit créée et pour que d'autre part le site internet actuel soit actualisé et redevienne attractif.

2. Les Editions KLUWER viennent de faire paraître le nouveau livre intitulé "L'administration provisoire des biens : manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables" écrit par François-Joseph WARLET avec la collaboration de Hélène BALTUS, Michel GYORY, Gauthier MARY et Nicolas VAN DER MAREN.

# L'administration provisoire des biens

## Manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables

Auteur : François-Joseph Warlet

avec la collaboration de Hélène Baltus, Michel Gyory, Gauthier Mary et Nicolas Van der Maren



Cet ouvrage aborde, sous un angle à la fois juridique et pratique, les différentes questions que se posent les intervenants dans la mise en œuvre de la loi relative à la protection des biens des personnes incapables de gérer (l'article 488bis du Code civil), et il se propose de leur fournir quelques pistes de solution.

L'administrateur provisoire de biens ayant la responsabilité de requérir l'application de la législation sociale en faveur de la personne protégée, une importante partie de ce manuel a pour objet de rappeler les principes fondamentaux du droit social ainsi que les chemins qui mènent aux différentes sortes d'allocations et avantages qui peuvent être sollicités pour la personne protégée tout en mentionnant les pièges et les embûches de ce parcours.

Enfin, les professionnels et l'entourage des personnes vulnérables ont bien compris aujourd'hui que leur épanouissement et leur intégration passent par la recherche et le développement de toutes leurs aptitudes. Cela se traduit quelquefois par des manifestations artistiques remarquables et... remarquées. Ainsi, et c'est sans doute l'une des originalités de cet ouvrage pratique, une information et une documentation très concrètes sont données sur le droit d'auteur en rapport avec l'administration provisoire de biens.

Ce manuel a été conçu et écrit pour celui ou celle qui, quelle que soit son activité, doit trouver rapidement la réponse aux questions simples, mais souvent essentielles, que se pose tout praticien.

OUI, Je commande :

### L'administration provisoire des biens

Manuel pratique de l'administration provisoire des biens des personnes vulnérables



Référence: BP/ADM PROV-BIB001

Publication: Ouvrage relié

ISBN: 9789086705580

Année: 2008

Volume: 374 pages

Achat unique: €75,00 TVA C

Ma garantie en béton : si je ne suis pas satisfait de la/des publication(s) commandée(s), je la/les renvoie dans les 14 jours suivant réception, quelle qu'en soit la raison. Kluwer m'en fera une note de crédit. Sans discussion, sans questions. Envoyez-moi donc le plus vite possible la/les publication(s) cochée(s) ci-contre.

M.  Mme.

Nom & Prénom \_\_\_\_\_

Profession/Fonction \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ TVA \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ Numéro/boîte \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Oui, je souhaite être tenu informé par e-mail de vos promotions, nouveautés et activités.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Cette commande est réglée par les conditions générales et les conditions générales de licence de Wolters Kluwer Belgium n.v., qui peuvent être consultées sur [www.kluwer.be](http://www.kluwer.be) ou qui peuvent être obtenues chez Wolters Kluwer Belgium n.v., en outre le client déclare avoir pris connaissance et les accepter. Kluwer (Wolters Kluwer Belgium n.v.) n'assume aucune responsabilité. Nous utilisons vos coordonnées aux seules fins de vous informer de nos publications et de nos activités. Si vous souhaitez vérifier les coordonnées de notre fichier vous concernant ou si vous ne voulez plus y figurer veuillez contacter Kluwer, Drive & Richelle 101, 1430 Westerlo. Il nous sera de votre intérêt de adresser à des entreprises ou organisations susceptibles de vous intéresser. Si vous ne le désirez pas, cochez cette case . Je ne souhaite pas recevoir d'informations à propos des produits et services de Wolters Kluwer Belgium n.v. et/ou de tiers.



Prix de port et TVA compris, sans réserve de modification de prix. Régler le paiement après la réception de la facture.

Votre référence client : .....

8-0032-4

COMMANDER, C'EST FACILE : Appelez le 0800 40 310 • Faxez au 0800 17 529 • [www.kluwer.be](http://www.kluwer.be) • [contact@kluwer.be](mailto:contact@kluwer.be)

## *Secrétariat de la délégation belge de l'AIRHM*

### 3. Réunions de la délégation en 2008

Les rapports des réunions de la délégation sont consultables sur le site internet de l'association à l'adresse suivante <http://www.airhm.org/content/82/106/>

Les dates retenues pour les réunions de la délégation en 2008 sont les *mercredis 04 juin, 24 septembre et 19 novembre* de 14 h à 16h à l'Institut François d'Assise, rue de l'institut 30 à 5004 Bouge (Tél. 081/21 02 47).